



FICHE TECHNIQUE

Les dix règles pour simplifier l'orthographe

1) Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union.

Exemple

« Trente et un » peut aussi s'écrire « Trente-et-un ».

2) Dans les noms composés (avec trait d'union) le second élément prend la marque du pluriel seulement et toujours lorsque le mot est au pluriel.

Exemples

Un pèse-lettre, des pèse-lettres. Un après-midi, des après-midis.

3) On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de céder, et dans les formes du type « puissè-je ».

Exemples

« Événement » peut s'écrire « èvènement ». « Ils régleraient » peut s'écrire « ils règleraient ».

4) Les verbes en -eler ou -eter se conjuguent sur le modèle de « peler » ou d' « acheter ». Les dérivés en -ment suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle « appeler », « jeter » et leurs composés.

Exemple

« J'amoncelle » peut s'écrire « J'amoncèle ».

5) Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.

Exemple

« Des matches » peut s'écrire « des matchs ».

6) La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier :

- dans les mots composés de **contr(e)-** et **entr(e)-** ;
- dans les mots composés de **extra-**, **infra-**, **intra-**, **ultra-** ;
- dans les mots composés avec des éléments « savants » (**hydro-**, **socio-**, etc.) ;
- dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère.

Exemples

On peut désormais écrire « entretemps », « extraterrestre » ou « weekend ».

7) Les mots anciennement en -olle et les verbes anciennement en -otter s'écrivent avec une consonne simple. Les dérivés du verbe ont aussi une consonne simple. Font exception à cette règle : colle, folle, molle, et les mots de la même famille qu'un nom en -otte (comme botter, de botte).

Exemple

« Corolle » peut s'écrire « corole », « frisottis » peut s'écrire « frisotis ».

8) Le tréma est déplacé sur la lettre u prononcée dans les suites -güe- et -güi-, et est ajouté dans quelques mots.

Exemples

On peut écrire « aiguë » ou « aigüe ».

9) Comme celui de « faire », le participe passé de « laisser » suivi d'un infinitif est invariable.

Exemples

« Elle s'est laissée tomber » peut s'écrire

« Elle s'est laissé tomber ».

10) De plus, quelques anomalies sont supprimées.

Exemples

On peut écrire : Assoir, bizut, bonhommie, boursouffler, charriot, combattif, douçâtre, imbécillité, interpeler, nénufar, ognon, persiffler, prudhommal, relai...

On peut ajouter un accent où il avait été omis :

Asséner, papèterie...

On écrit en -iller les mots anciennement en -illier où le i qui suit la consonne ne s'entend pas, à l'exception des noms d'arbres (comme groseillier) : *joailler, serpillère*, etc.

Enfin, en cas de concurrence dans l'usage, on privilégie la forme la plus francisée (leadeur plutôt que leader), la graphie sans circonflexe (allo plutôt que allô), le pluriel régulier, etc. Cette dernière recommandation s'adresse surtout aux auteurs de dictionnaires et est particulièrement valable pour la création de mots.

Pour toute information sur la nouvelle orthographe, visitez le site : www.orthographe-recommandee.info